

M. Stuart (Charlotte): D'où viennent les matières premières de l'énorme entreprise de Kitimat?

M. Byrne: Oui, la question est excellente. Elles viennent de l'Amérique latine pour être ouvrées au Canada. On a débité ici tant d'idioties que je m'exprime peut-être avec un peu trop de vigueur. La société a dépensé beaucoup d'argent pour construire le chemin de fer de Schefferville, mais il le fallait pour la réalisation du projet. Le transport des approvisionnements se faisait surtout par avion. La société a montré que l'entreprise coûtera très cher. Le terrain est difficile et il n'a pas été prouvé que l'entreprise se justifiait en ce moment du point de vue économique. Si la ligne est prolongée jusqu'à l'Ungava, c'est par là que sera exporté le minerai de fer de la région. Le parti conservateur objecte que le minerai sort du Canada pour être usiné ailleurs. Certes, si la ligne était complétée jusqu'à l'Ungava, le minerai de fer serait exporté, parce qu'il est peu probable qu'on le transporterait par eau autour de la péninsule jusqu'à d'autres ports canadiens. Les honorables députés manquent de logique.

J'insisterais davantage et je parlerais plus longuement, mais j'aimerais que le bill soit adopté cet après-midi.

M. le président suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Langlois (Gaspé): Monsieur le président...

Des voix: Il est six heures.

M. Langlois (Gaspé): Permettez-moi de signaler qu'il est six heures, monsieur le président.

(L'article est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Comme je l'ai dit hier soir, monsieur l'Orateur, la séance de lundi sera consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Mardi, nous passerons à la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur le prêt agricole canadien et à la deuxième lecture du bill modifiant la loi sur la Banque d'expansion industrielle, bills qui seront tous deux déferés, comme je l'ai dit, les honorables députés se le rappellent, au comité de la banque et du commerce. Nous aborderons ensuite la résolution relative à la route transcanadienne.

M. Knowles: Le ministre peut-il nous dire quand aura lieu la reprise du débat sur l'exposé budgétaire? Sera-ce avant Pâques ou après?

L'hon. M. Harris: Je ne puis, je le regrette, préciser ce point. J'espère pouvoir le faire lundi.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GILLIS—A PROPOS D'UN ARTICLE ÉDITORIAL DE "MONTRÉAL-MATIN"

M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud): Je demande l'indulgence de la Chambre pendant une ou deux minutes, monsieur l'Orateur, afin de formuler des remarques qui nous épargneront du temps lundi. Les honorables députés m'ont entendu parler de cet éditorial qui, à mon avis, falsifie le compte rendu de la Chambre. Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de poursuivre mes explications sur ce fait personnel, je rappellerai que j'ai déjà consigné au compte rendu le bref paragraphe sur lequel se fonde cet éditorial. L'article m'a été envoyé de Montréal par un ami et je l'ai fait traduire. Il est tiré du journal *Montréal-Matin*, daté du 12 mars 1956. Je vais en donner lecture, afin de démontrer aux honorables députés à quel point les rédacteurs peuvent dénaturer les discussions qui ont lieu à la Chambre. Il commence ainsi: "M. C. Gillis et le français"; c'est le titre. L'article se lit ainsi:

Il y a un peu plus d'un an, un groupe de députés de la CCF, MM. Regier, Argue, Winch, MacInnis et même le grand chef, M. Coldwell, prononçaient sur Maillardville et la province de Québec une série de discours qui prouvèrent, une fois de plus, que ce parti ne nous pardonnait pas d'être antisocialistes.

Avec eux, c'était clair, nous devions nous attendre à la centralisation pure et simple.

Et voici que pour célébrer l'anniversaire de cette manifestation de haine à notre endroit, un autre député de la CCF, M. Clarence Gillis, cette fois, a déclaré...

Je vous prie de noter le mot "déclaré".

...qu'avec un gouvernement socialiste ce ne serait pas seulement un seul gouvernement mais également une seule langue.

Je n'ai rien déclaré de tel.

Un député de la province de Québec, M. Lomer Brisson (Saguenay), venait d'exposer en français un certain projet de loi. Le discours terminé, M. Gillis s'est levé pour dire qu'il avait écouté avec beaucoup d'intérêt les explications de son collègue mais qu'il n'y avait rien compris. "Toutefois, dit-il, j'imagine que le député de Saguenay se sentirait dans le même cas que moi en ce moment si je m'adressais à la Chambre dans ma langue maternelle, la langue gaélique. Aussi n'ai-je pas à m'excuser de ne pas le comprendre."

Comme je l'ai expliqué il y a quelques instants, j'ai formulé cette remarque en plaisantant. J'ai dit cela pour rire.

L'hon. M. Harris: Et c'est ce que tout le monde a compris.